

RADIOPROTECTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



3 jours - 21 heures



**30 novembre au 2
décembre 2022**



12 stagiaires



900 € TTC/pers.



Lieu de formation Hôtel Voco Paris Montparnasse, 79-81 avenue du Maine, 75014 Paris



Intervenants Dr Stéphanie GRÉGOIRE (médecin du travail, MTPH CHU Nantes)



Objectifs

- Définir les missions et les responsabilités des différents acteurs concernés, en particulier la position du médecin du travail par rapport à la personne compétente en radioprotection
- Respecter les nouveaux textes réglementaires et législatifs spécifiques
- Gérer les risques liés aux radiations ionisantes : irradiation, contamination
- Identifier les indicateurs de suivi
- Mettre en place des actions pertinentes dans les services de santé au travail pour améliorer le suivi et la gestion des risques liés aux radiations ionisantes



Publics concernés

- Médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail
- Infirmiers en santé au travail



Pré-requis

- Aucun



Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges à partir des expériences des stagiaires et des expériences des formateurs
- Temps de questions/réponses
- Études de situations de travail



Évaluation et suivi

- Recueil des attentes des participants en début de formation
- Pré et post test
- Correction et d'analyse des pré test et post test
- A l'issue de la formation, remise d'une attestation de fin de formation et certificat de réalisation



Indicateurs de résultats

- Évaluation globale de la formation (2021) : **91%**
- Satisfaction des participants (2021) : **92%**
- Nombre de participants à la formation (2021) : **10 participants**



Programme résumé

- I. Rappels de la réglementation actualisée**
 - II. La radioprotection**
 - III. Le risque radiologique**
 - IV. La radiobiologie**
 - V. Les moyens de radioprotection**
 - VI. L'exposition externe**
 - VII. L'exposition interne**
 - VIII. Le suivi de l'état de santé des travailleurs classés**
 - IX. Les acteurs de la radioprotection / Le rôle du médecin du travail**
 - X. Les différents secteurs utilisant des RI**
-